

**TEST D'ACCES A LA PREPARATION AU CONCOURS
DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE**

20 SEPTEMBRE 2007

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

COLLECTIVITE :

SERVICE :

GRADE :

Ce fascicule de test contient :

- 4 séquences d'exercices s'apparentant à des mises en situation d'écriture

Chaque séquence présente :

- un **texte** ou un **sujet** qui porte le questionnement : articles de presse, périodiques, publications spécialisées, écrits administratifs...
- la ou les **questions** associées
- une **consigne** qui, lorsque c'est utile, précise comment présenter une réponse

Le nombre des points attribués est indiqué au début de chaque séquence, leur valeur respective est loin d'être identique.

L'objectif du test de positionnement :

Les séquences proposées ont été construites sur la base des compétences rédactionnelles attendues aux épreuves écrites du concours d'agent de police municipale.

- Votre maîtrise de la lecture
- Votre rapidité à effectuer ces exercices
- Mais surtout la rigueur de votre écriture (syntaxe, orthographe, présentation, lisibilité)
- Votre clarté et ouverture d'esprit

Le test de positionnement auquel vous participez permettra d'évaluer votre maîtrise de ces compétences et votre besoin de formation.

Ce dossier comporte 8 pages

Durée : 3 heures

TOTAL : /40

TOTAL : /20

SEQUENCE 1. LIRE UN TEXTE ET REpondre A DES QUESTIONS

TEXTE SEQUENCE 1.

La « troisième force de sécurité » s'est forgée une identité à part

La police municipale a-t-elle fait sa mue ? Dans les rangs des nouveaux directeurs et de la jeune génération de chefs de service, la réponse ne fait aucun doute. De l'avis de tous, la police municipale (PM) est même devenue « la troisième force de sécurité » du pays, après la police et la gendarmerie nationales. Certes, avec ses 17 000 agents, les effectifs ne représentent qu'à peine 6% des forces de sécurité intérieure. Mais, depuis la loi « Chevènement » du 15 avril 1999, la physionomie de cette police territoriale s'est considérablement transformée. Qu'il s'agisse de l'élargissement de ses compétences, du renouvellement des statuts ou de la modernisation de ses équipements, la PM semble être entrée dans l'âge de la maturité.

DES COMPETENCES SANS CESSE ELARGIES

Parmi les principales évolutions professionnelles que la police municipale a connues au cours de ces dernières années, l'élargissement de ses compétences et de ses missions est sans doute la plus visible. Rappelons que les policiers municipaux sont chargés, aux termes de l'article L. 2212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de veiller à l'application des arrêtés municipaux et de prévenir les troubles éventuels au bon ordre, à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité publiques. En clair, la PM met en application les pouvoirs de police du maire.

Conçu comme un service de prévention et d'aide à la population, le quotidien de ces agents est celui d'une « véritable police de proximité » affirme la sociologue Virginie Malochet. Ainsi, par leur présence sur le terrain, les policiers municipaux veillent à assurer un contact avec la population et à instaurer un dialogue avec les jeunes, les commerçants ou encore les personnes âgées. Ce qui les amène aussi à affronter les tensions dans les quartiers sensibles, les différends de voisinage, les querelles de familles, les actes de vandalisme et de dégradations, voire les agressions sur la voie publique. En matière de sécurité routière, ils peuvent dresser des procès-verbaux pour la plupart des contraventions au Code de la route, et procèdent de plus en plus à la gestion des épaves sur la voirie publique. Agents de police judiciaire adjoints, ils doivent rendre compte aux officiers de police judiciaire de tous crimes, délits ou contraventions dont ils ont connaissance, mais ils ne peuvent enregistrer les plaintes ni mener d'enquêtes. Enfin, la complémentarité avec les forces de l'État est garantie par une convention de coordination, obligatoire, qui implique des rencontres régulières entre les responsables de service.

UNE POLICE TRES HETEROGENE

Si l'évolution des missions de la police municipale est réelle, elle recouvre toutefois des réalités très hétérogènes, selon la volonté politique du maire et selon la typologie des actes délictueux auxquels les agents sont confrontés. Dans ce contexte, il est impossible de comparer le travail de l'isolé en milieu rural et celui des « cohortes » armées régnant dans certaines grandes villes. A cet égard, l'immense diversité des polices municipales constitue un écueil toujours d'actualité dans la définition d'une doctrine d'emploi partagée par tous.

UN INVESTISSEMENT POUR LES COMMUNES

Situation inédite, la surenchère sécuritaire qui a animé la campagne électorale des municipales de 2001 et la présidentielle de 2002 s'est traduite par un recrutement massif de policiers municipaux dans les villes, les maires voyant là un moyen de pallier les carences de l'État – en l'occurrence l'insuffisance de policiers nationaux – et de faire face aux nouvelles formes de délinquance urbaine.

Autre évolution : la diversification du métier. Des brigades spécialisées ont vu le jour, comme les brigades nautiques, équestres, canines (dites « cynophiles ») ou encore celles à VTT. Face à l'essor de la vidéosurveillance, la police municipale est également de plus en plus sollicitée. Aussi, pour mener à bien des missions de plus en plus larges, les maires ont dû procéder à des investissements massifs dans les moyens d'action de leurs polices. Des achats de matériel, de véhicules terrestres ou maritimes, des aménagements immobiliers réalisés afin de permettre l'accueil du public, des dépenses d'équipement en armement, en uniforme, pèsent lourd dans le budget communal. Au point de faire, parfois, des envieux parmi les forces de l'État...

UNE IDENTITE PROFESSIONNELLE

Au-delà de cette grande diversité de moyens et de missions, l'affirmation d'une véritable identité professionnelle constitue sans doute l'illustration la plus marquante de l'évolution récente des polices municipales. Ainsi, la normalisation des tenues d'uniforme, l'élaboration d'une carte professionnelle (bientôt délivrée), la sérigraphie spécifique des véhicules ou encore la publication d'un Code de déontologie ont largement contribué à la reconnaissance de ces agents auprès des administrés ainsi que de l'ensemble des partenaires locaux, dans le cadre des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). C'est particulièrement le cas avec les forces de l'État, qui n'ont pas toujours vu d'un bon œil l'essor de ces polices locales.

UN STATUT EN PLEIN RENOUVELLEMENT

Enfin, dernière évolution significative, un protocole d'accord relatif à la professionnalisation des polices municipales, signé le 25 avril 2006 entre le ministre délégué aux Collectivités territoriales et trois des six syndicats que compte la profession, a permis de « réviser l'ensemble de la construction statutaire et indemnitaire » de la filière. Très controversé, ce protocole s'est traduit notamment par la création d'un cadre d'emplois de catégorie A dénommé « directeur de police municipale » et par la refonte intégrale de la catégorie C. Début 2007, le ministère de l'Intérieur estimait que la réforme de la PM était bouclée.

3) Que signifie le terme « *cohortes* » employé dans ce texte ? (2 points)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4) Résumez le texte en une dizaine de lignes (5 points)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

SEQUENCE 2. MAITRISER LES REGLES D'ORTHOGRAPHE – GRAMMAIRE ET LE VOCABULAIRE

QUESTIONS SEQUENCE 2

1) Complétez le texte suivant (5 points)

« Une réponse à dimension humaine »

« La police municipale est devenu..... une véritable police de proximité, au service de la population. A pied, à VTT ou en véhicule, nous mettons un point d'honneur à être disponibles et à apport..... une réponse à dimension humaine. A Evreux, où mon service compte désormais une trentaine d'agents, les missions des policiers sont très vari..... . Les actions prév.....tives sont principalement dirig..... vers les jeunes, notamment dans le domaine de la sécurité routière, mais également vers les personnes âgées, qui nous sollicit..... beaucoup. Nos missions nous amène..... aussi à relev..... les infractions routières et, parfois, à traiter la délinquance. En 2006, nous avons particip..... à cent quarante interpe.....ations, qui ont entraî..... une mise à disposition d'un officier de police judiciaire. »

Hassen Djerrah, chef de service à Evreux (Eure) – La Gazette des communes– 11 juin 2007

2) Donnez un synonyme des mots suivants (mot de sens très proche) (2,5 points)

1) Disponible :

2) Solliciter :

3) Infraction :

4) Relever :

5) Délinquance :

3) Donnez un antonyme des mots suivants (mot de sens contraire) (2,5 points)

1) Véritable :

2) Beaucoup :

3) Varier :

4) Proximité :

5) Sécurité :

SEQUENCE 3. REFORMULER UN CONTENU

J'ai eu peur de prendre le train toute seule, j'ai demandé qu'un policier m'accompagne pour aller à Paris. » Charlotte N., 20 ans, devait être reçue par le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, jeudi 5 janvier à 15 heures. C'est cette jeune femme, étudiante à Besançon, qui a déposé plainte pour «agression sexuelle», à la suite des incidents survenus dans le train Nice-Lyon, le dimanche 1er janvier. Depuis, son médecin lui a prescrit deux semaines d'arrêt de travail. « Je n'ose plus sortir, j'ai des bouffées d'angoisses », raconte-t-elle au Monde.

Ce 1er janvier, elle ne pouvait surtout pas manquer son train à la gare des Arcs (Var). Les fêtes de fin d'année qu'elle venait de passer chez son père à Roquebrune et le réveillon terminés, elle devait rentrer en Franche-Comté pour préparer ses examens. Le train est arrivé à l'heure. Constatant l'affluence, Charlotte N. s'est dirigée vers l'arrière de la rame. « Je suis montée dans l'avant-dernier wagon, j'avais à peine posé mon pied sur la première marche que j'ai été aspirée par une dizaine de jeunes », se souvient-elle. En tout, il y avait une vingtaine de voyageurs dans ce wagon, plutôt moins rempli que les autres. Au départ, les jeunes en voulaient à ses affaires. « Ils m'ont dévalisée. Pris mon portefeuille, mon argent et mon carnet de chèques. Ils avaient entre 15 et 20 ans et n'avaient pas l'air saoul », témoigne-t-elle. Hormis ses agresseurs, il n'y avait qu'un seul autre passager dans le wagon. Il n'a pas bougé. Selon la jeune femme, « il devait avoir peur ».

Trois jours après les faits, les mots ont du mal à sortir. Quand elle se regarde dans une glace, elle ne voit que ce cocard qui souligne son oeil droit. « Je crois que j'ai reçu un projectile », hésite-t-elle. Elle ne se souvient plus. Lorsqu'elle a dû identifier ses agresseurs, Charlotte en a formellement reconnu trois, dont l'un est encore mineur. Tout le temps qu'a duré son calvaire, le train est resté à l'arrêt en gare des Arcs. Lorsque les gendarmes sont arrivés, elle a réussi à s'en extraire.

Yves Bordenave (avec Pascal Ceaux, à Paris)

Article paru dans l'édition du monde du 06.01.06

1) Réécrivez le texte dans une écriture concrète et qui relate les faits pour le présenter à votre hiérarchie (7 points)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**INDICATIONS DE CORRECTION TEST D'ACCES A LA
PREPARATION CONCOURS GARDIEN DE POLICE
MUNICIPALE**

20 septembre 2007

Le test d'accès à la préparation au concours de gardien de police municipale est à la fois un test de pré requis et un test de positionnement. Il doit permettre d'accueillir en formation les agents détenteurs d'un niveau minimum de compétences écrites et d'orienter le contenu de la formation en fonction de leur besoin.

SEQUENCE 1. LIRE UN TEXTE ET REpondre A DES QUESTIONS

TEXTE SEQUENCE 1.

La « troisième force de sécurité » s'est forgée une identité à part

La police municipale a-t-elle fait sa mue ? Dans les rangs des nouveaux directeurs et de la jeune génération de chefs de service, la réponse ne fait aucun doute. De l'avis de tous, la police municipale (PM) est même devenue « la troisième force de sécurité » du pays, après la police et la gendarmerie nationales. Certes, avec ses 17 000 agents, les effectifs ne représentent qu'à peine 6% des forces de sécurité intérieure. Mais, depuis la loi « Chevènement » du 15 avril 1999, la physionomie de cette police territoriale s'est considérablement transformée. Qu'il s'agisse de l'élargissement de ses compétences, du renouvellement des statuts ou de la modernisation de ses équipements, la PM semble être entrée dans l'âge de la maturité.

DES COMPETENCES SANS CESSE ELARGIES

Parmi les principales évolutions professionnelles que la police municipale a connues au cours de ces dernières années, l'élargissement de ses compétences et de ses missions est sans doute la plus visible. Rappelons que les policiers municipaux sont chargés, aux termes de l'article L. 2212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de veiller à l'application des arrêtés municipaux et de prévenir les troubles éventuels au bon ordre, à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité publiques. En clair, la PM met en application les pouvoirs de police du maire.

Conçu comme un service de prévention et d'aide à la population, le quotidien de ces agents est celui d'une « véritable police de proximité » affirme la sociologue Virginie Malochet. Ainsi, par leur présence sur le terrain, les policiers municipaux veillent à assurer un contact avec la population et à instaurer un dialogue avec les jeunes, les commerçants ou encore les personnes âgées. Ce qui les amène aussi à affronter les tensions dans les quartiers sensibles, les différends de voisinage, les querelles de familles, les actes de vandalisme et de dégradations, voire les agressions sur la voie publique. En matière de sécurité routière, ils peuvent dresser des procès-verbaux pour la plupart des contraventions au Code de la route, et procèdent de plus en plus à la gestion des épaves sur la voirie publique. Agents de police judiciaire adjoints, ils doivent rendre compte aux officiers de police judiciaire de tous crimes, délits ou contraventions dont ils ont connaissance, mais ils ne peuvent enregistrer les plaintes ni mener d'enquêtes. Enfin, la complémentarité avec les forces de l'État est garantie par une convention de coordination, obligatoire, qui implique des rencontres régulières entre les responsables de service.

UNE POLICE TRES HETEROGENE

Si l'évolution des missions de la police municipale est réelle, elle recouvre toutefois des réalités très hétérogènes, selon la volonté politique du maire et selon la typologie des actes délictueux auxquels les agents sont confrontés. Dans ce contexte, il est impossible de comparer le travail de l'îlotier isolé en milieu rural et celui des « cohortes » armées régnant dans certaines grandes villes. A cet égard, l'immense diversité des polices municipales constitue un écueil toujours d'actualité dans la définition d'une doctrine d'emploi partagée par tous.

UN INVESTISSEMENT POUR LES COMMUNES

Situation inédite, la surenchère sécuritaire qui a animé la campagne électorale des municipales de 2001 et la présidentielle de 2002 s'est traduite par un recrutement massif de policiers municipaux dans les villes, les maires voyant là un moyen de pallier les carences de l'État – en l'occurrence l'insuffisance de policiers nationaux – et de faire face aux nouvelles formes de délinquance urbaine.

Autre évolution : la diversification du métier. Des brigades spécialisées ont vu le jour, comme les brigades nautiques, équestres, canines (dites « cynophiles ») ou encore celles à VTT. Face à l'essor de la vidéosurveillance, la police municipale est également de plus en plus sollicitée. Aussi, pour mener à bien des missions de plus en plus larges, les maires ont dû procéder à des investissements massifs dans les moyens d'action de leurs polices. Des achats de matériel, de véhicules terrestres ou maritimes, des aménagements immobiliers réalisés afin de permettre l'accueil du public, des dépenses d'équipement en armement, en uniforme, pèsent lourd dans le budget communal. Au point de faire, parfois, des envieux parmi les forces de l'État...

UNE IDENTITE PROFESSIONNELLE

Au-delà de cette grande diversité de moyens et de missions, l'affirmation d'une véritable identité professionnelle constitue sans doute l'illustration la plus marquante de l'évolution récente des polices municipales. Ainsi, la normalisation des tenues d'uniforme, l'élaboration d'une carte professionnelle (bientôt délivrée), la sérigraphie spécifique des véhicules ou encore la publication d'un Code de déontologie ont largement contribué à la reconnaissance de ces agents auprès des administrés ainsi que de l'ensemble des partenaires locaux, dans le cadre des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). C'est particulièrement le cas avec les forces de l'État, qui n'ont pas toujours vu d'un bon œil l'essor de ces polices locales.

UN STATUT EN PLEIN RENOUVELLEMENT

Enfin, dernière évolution significative, un protocole d'accord relatif à la professionnalisation des polices municipales, signé le 25 avril 2006 entre le ministre délégué aux Collectivités territoriales et trois des six syndicats que compte la profession, a permis de « réviser l'ensemble de la construction statutaire et indemnitaire » de la filière. Très controversé, ce protocole s'est traduit notamment par la création d'un cadre d'emplois de catégorie A dénommé « directeur de police municipale » et par la refonte intégrale de la catégorie C. Début 2007, le ministère de l'Intérieur estimait que la réforme de la PM était bouclée.

QUESTIONS SEQUENCE 1

1) **Donnez le nombre de paragraphes que contient le texte (1 point)**

8 paragraphes

2) **En vous appuyant sur le texte, dites quelles sont les principales évolutions constatées concernant la police municipale ? (5 points)**

CONSIGNE DE NOTATION

Sont appréciées chez le candidat :

- Savoir reformuler sans paraphraser
- Construire un texte structuré et cohérent
- Respecter les règles d'orthographe et de grammaire
- Savoir écrire dans un style correct (présentation, ponctuation, syntaxe, lisibilité)

ELEMENTS DU TEXTE

Élargissement des compétences et des missions avec hétérogénéité des réalités professionnelles selon les territoires et recrutement massif de policiers municipaux dans les villes

Diversification du métier

Affirmation de l'identité professionnelle

Renouvellement du statut

3) **Que signifie le terme « cohortes » employé dans ce texte ? (2 points)**

CONSIGNE DE NOTATION

Sont appréciées chez le candidat ses qualités rédactionnelles et sa compréhension des mots ou expressions du texte :

- Donner la définition d'un mot ou d'une expression dans son contexte de façon précise, argumentée et sans paraphraser le texte
- Respecter les règles d'orthographe et de grammaire
- Savoir écrire dans un style correct (présentation, ponctuation, syntaxe, lisibilité)

L'emploi de ce terme fait référence au corps d'infanterie qui formait la légion romaine et qui se caractérisait par le nombre important d'hommes qui le constituait.

Dans le texte, le terme marque la difficile comparaison du nombre et du métier entre milieu rural et urbain.

4) Résumez le texte en une dizaine de lignes (5 points)

Composée de 17000 agents et renforcée dans ses prérogatives depuis la loi « Chevènement » du 5 avril 1999, la police municipale est devenue la « troisième force de sécurité du pays » après la police et la gendarmerie nationales.

Parmi les principales évolutions constatées, l'élargissement des compétences et des missions est la plus importante même si elle recouvre des réalités professionnelles diverses et difficilement comparables entre milieu urbain et rural. Véritable police de proximité, elle intervient au niveau de la prévention et de l'aide à la population et couvre de nombreux domaines (contact et dialogue avec la population, sécurité routière, agents de police judiciaire adjoints)

En outre, depuis les élections municipales et présidentielles de 2001 et 2002, la surenchère sécuritaire a entraîné le recrutement massif de policiers municipaux dans les villes et a occasionné la diversification et la modernisation du métier par la création de brigades spécialisées nécessitant des investissements importants pour les communes.

Enfin, l'évolution de la police municipale se caractérise par l'émergence d'une véritable identité professionnelle et la signature d'un protocole d'accord révisant l'ensemble de la construction statutaire et indemnitaire de la filière.

SEQUENCE 2. MAITRISER LES REGLES D'ORTHOGRAPHE – GRAMMAIRE ET LE VOCABULAIRE

QUESTIONS SEQUENCE 2

1) Complétez le texte suivant (5 points)

« Une réponse à dimension humaine »

« La police municipale est devenue une véritable police de proximité, au service de la population. A pied, à VTT ou en véhicule, nous mettons un point d'honneur à être disponibles et à apporter une réponse à dimension humaine. A Evreux, où mon service compte désormais une trentaine d'agents, les missions des policiers sont très variées. Les actions préventives sont principalement dirigées vers les jeunes, notamment dans le domaine de la sécurité routière, mais également vers les personnes âgées, qui nous sollicitent beaucoup. Nos missions nous amènent aussi à relever les infractions routières et, parfois, à traiter la délinquance. En 2006, nous avons participé à cent quarante interpellations, qui ont entraîné une mise à disposition d'un officier de police judiciaire. »

Hassen Djerrah, chef de service à Evreux (Eure) – La Gazette des communes– 11 juin 2007

2) Donnez un synonyme des mots suivants (mot de sens très proche) (2,5 points)

- 1) Disponible : **libre**
- 2) Solliciter : **demander**
- 3) Infraction : **contravention**
- 4) Relever : **souligner**
- 5) Délinquance : **criminalité**

3) Donnez un antonyme des mots suivants (mot de sens contraire) (2,5 points)

- 1) Véritable : **faux**
- 2) Beaucoup : **peu**
- 3) Varier : **maintenir**
- 4) Proximité : **éloignement**
- 5) Sécurité : **danger**

SEQUENCE 3. REFORMULER UN CONTENU

J'ai eu peur de prendre le train toute seule, j'ai demandé qu'un policier m'accompagne pour aller à Paris. » Charlotte N., 20 ans, devait être reçue par le ministre de l'intérieur, Nicolas Sarkozy, jeudi 5 janvier à 15 heures. C'est cette jeune femme, étudiante à Besançon, qui a déposé plainte pour « agression sexuelle », à la suite des incidents survenus dans le train Nice-Lyon, le dimanche 1er janvier. Depuis, son médecin lui a prescrit deux semaines d'arrêt de travail. « Je n'ose plus sortir, j'ai des bouffées d'angoisses », raconte-t-elle au Monde.

Ce 1er janvier, elle ne pouvait surtout pas manquer son train à la gare des Arcs (Var) Les fêtes de fin d'année qu'elle venait de passer chez son père à Roquebrune et le réveillon terminés, elle devait rentrer en Franche-Comté pour préparer ses examens. Le train est arrivé à l'heure. Constatant l'affluence, Charlotte N. s'est dirigée vers l'arrière de la rame. « Je suis montée dans l'avant-dernier wagon, j'avais à peine posé mon pied sur la première marche que j'ai été aspirée par une dizaine de jeunes », se souvient-elle. En tout, il y avait une vingtaine de voyageurs dans ce wagon, plutôt moins rempli que les autres. Au départ, les jeunes en voulaient à ses affaires. « Ils m'ont dévalisée. Pris mon portefeuille, mon argent et mon carnet de chèques. Ils avaient entre 15 et 20 ans et n'avaient pas l'air saoul », témoigne-t-elle. Hormis ses agresseurs, il n'y avait qu'un seul autre passager dans le wagon. Il n'a pas bougé. Selon la jeune femme, « il devait avoir peur »

Trois jours après les faits, les mots ont du mal à sortir. Quand elle se regarde dans une glace, elle ne voit que ce cocard qui souligne son oeil droit. « Je crois que j'ai reçu un projectile », hésite-t-elle. Elle ne se souvient plus. Lorsqu'elle a dû identifier ses agresseurs, Charlotte en a formellement reconnu trois, dont l'un est encore mineur. Tout le temps qu'a duré son calvaire, le train est resté à l'arrêt en gare des Arcs. Lorsque les gendarmes sont arrivés, elle a réussi à s'en extraire.

Yves Bordenave (avec Pascal Ceaux, à Paris)

Article paru dans l'édition du monde du 06.01.06

1) Réécrivez le texte dans une écriture concrète et qui relate les faits pour le présenter à votre hiérarchie (7 points)

Charlotte N. 20 ans, étudiante à Besançon a déposé plainte pour « agression sexuelle » suite aux incidents survenus dans le train Nice-Lyon le 1^{er} janvier. Elle a été reçue par Monsieur Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur le 5 janvier à 15 heures.

Le 1^{er} janvier, après avoir passé les fêtes de fin d'année chez son père à Roquebrune, elle était dans le train qui la ramenait en Franche Comté pour préparer ses examens.

L'agression a eu lieu dans l'avant dernier wagon, par un groupe d'une dizaine de jeunes qui lui ont pris son portefeuille, son argent et son carnet de chèques. L'autre passager présent, hormis les agresseurs, n'est pas intervenu.

Charlotte N. a été blessée à l'œil droit et a pu identifier formellement trois des agresseurs dont un mineur.

L'agression s'est déroulée en gare des Arcs et la victime a pu s'extraire du wagon à l'arrivée des gendarmes.

SEQUENCE 4. REDIGER UN TEXTE

1) A votre avis, quels sont les aspects les plus importants de la fonction de policier municipal aujourd'hui dans une ville ? (10 points)

CONSIGNE DE NOTATION

Sont appréciées chez le candidat ses qualités rédactionnelles et d'analyse de son environnement professionnel :

- Exprimer des idées pertinentes et fondées sur une bonne connaissance du métier
- Respecter les règles d'orthographe et de grammaire
- Savoir écrire dans un style correct (présentation, ponctuation, syntaxe, lisibilité)

ELEMENTS DE REPONSE

- **Connaître les missions des policiers municipaux et les conditions d'exercice de ces missions dans une ville ;**
- **Être en capacité de décliner les différentes missions en termes d'actions concrètes menées sur le terrain ;**
- **Être en capacité de se situer par rapport à la fonction de gardien de police municipal ;**